

***MODUS OPERANDI***  
**DU GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT DE L'OIE**  
**SUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS D'ORIGINE ANIMALE**  
**PENDANT LA PHASE DE PRODUCTION**

1. Conformément à la Résolution N° XV de la 70<sup>ème</sup> Session générale de l'OIE, le Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production a pour mandat :
  - a) d'examiner tous les dangers d'origine alimentaire provenant des animaux avant l'abattage ;
  - b) de donner la priorité aux mesures mises en œuvre au niveau de la ferme pour garantir la sécurité sanitaire des aliments ;
  - c) d'examiner les mesures en faveur de la sécurité sanitaire des aliments applicables à un autre stade, par exemple pendant le transport des animaux et l'abattage des animaux sauvages à des fins alimentaires ;
  - d) de définir des critères et des priorités qui prennent en compte les principaux aspects liés à la sécurité sanitaire des aliments et les programmes de travail en cours des organisations internationales compétentes, notamment la Commission du Codex Alimentarius (CCA) ;
  - e) de prendre en compte les normes de sécurité sanitaire des aliments mises au point et en cours d'élaboration par les organisations internationales compétentes, notamment la CCA ;
  - f) de soutenir les travaux des Commissions spécialisées de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production avant l'abattage ;
  - g) de conseiller le Directeur général de l'OIE sur la mise en œuvre de la stratégie de l'OIE dans les domaines suivants :
    - i) création de groupes *ad hoc* pour l'accomplissement de tâches spécifiques ;
    - ii) liens au niveau opérationnel avec la CCA, la FAO et l'OMS ;
    - iii) garantie que la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production avant l'abattage est intégrée dans les activités des Commissions spécialisées et des groupes *ad hoc* ;
    - iv) participation technique à l'examen des critères de notification des maladies de l'OIE ;
    - v) renforcement de la communication, de l'échange d'informations et de la consultation.

2. Dans le cadre de ce mandat, le Groupe de travail définit son rôle comme suit :
    - a) conseiller le Directeur général de l'OIE sur les questions politiques et stratégiques liées aux actions en matière de sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production dont l'objectif est « la réduction des risques d'origine alimentaire pour la santé humaine par la prévention, l'élimination ou la maîtrise des dangers inhérents aux animaux en amont de la transformation primaire des animaux et des produits d'origine animale ». Les priorités sont :
      - i) identifier les lacunes, contradictions, domaines à harmoniser et doublons dans les travaux de l'OIE et des autres organisations internationales ou intergouvernementales (notamment le Codex) impliquées dans les normes sur la sécurité sanitaire des aliments et prendre les mesures correspondantes ;
      - ii) renforcer les relations avec les autres organisations à vocation normative (notamment le Codex) en multipliant les échanges d'informations ;
      - iii) améliorer la coordination nationale et régionale entre les autorités compétentes ayant des responsabilités en matière de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale ;
      - iv) recommander un programme de travail répondant à la mission de l'OIE en matière de sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production ;
    - b) agir en tant que groupe de pilotage sur demande du Directeur général de l'OIE pour les travaux des groupes d'experts de l'OIE :
      - i) en conseillant le Directeur général sur la composition, le champ d'action et la mission des groupes d'experts ;
      - ii) en examinant les textes émanant des groupes d'experts afin de les soumettre aux Commissions spécialisées concernées.
  3. Les contributions suivantes sont préparées pour le Directeur général de l'OIE et les Commissions spécialisées concernées :
    - a) documents de discussion ;
    - b) documents d'orientation ;
    - c) rapports.
-